

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CST 9803 / CRA A725

## ENTRÉE AVANT L'ÂGE DE 13 OU 10 ANS – PREMIÈRE DEMANDE

### Références réglementaires :

- L. 313-11 2° CESEDA ;
- Art. 7 bis (e) de l'accord franco-algérien ;
- Art. 7 ter (d) de l'accord franco-tunisien.

### Conditions d'octroi :

- être âgé de moins de 19 ans lors de la demande ;
- être entré en France avant l'âge de 13 ans et y résider depuis avec au moins l'un de ses parents (sauf pour les algériens ou tunisiens : être entré en France avant l'âge de 10 ans et résider habituellement depuis) – ne concerne pas les enfants entrés par regroupement familial ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

### RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

### PIÈCES À FOURNIR (photocopies)

- Formulaire de demande de titre de séjour** intégralement complété, daté et signé
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) **et/ou justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale ou attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans** : attestation d'inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, divers documents administratifs
- Justificatif de résidence en France d'au moins l'un des parents sur la même période** : tout document probant, quittance de loyer, avis d'imposition, etc. (facultatif pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- 50 euros en timbres fiscaux**, à acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac (sauf en cas d'entrée en France sous couvert d'un visa de long séjour)

### ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CRA A725

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public, les ressortissants algériens remplissant les conditions de ci-dessus bénéficient, dès la première délivrance, d'un certificat de résidence algérien d'une durée de 10 ans.